



Appel à communications

Envisagée à l'échelle du « bassin de risque », la planification et la gestion des urgences et des situations de crise peut constituer un des objectifs de coopération et de coordination entre l'intercommunalité et les communes qui la compose au titre notamment de la solidarité et de l'entraide intercommunale. A travers les moyens techniques et fonctionnels, les bases de données dont elle dispose et la prise de recul qu'elle rend possible, l'intercommunalité peut venir appuyer utilement les pouvoirs de police qui relèvent du maire et/ou du préfet, pour faire face à ses compétences mais aussi à des risques naturels, technologiques, sanitaires voire sociétaux affectant son territoire.

Cet appel à communications s'inscrit dans le cadre de l'organisation d'une journée technique de l'IRMa au niveau national qui se tiendra le 17 mai 2018 (probablement en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur) dans laquelle nous souhaitons donner la parole à des intercommunalités qui se sont positionnées en soutien à la solidarité et l'entraide intercommunale en situation de crise.

L'objectif de cette journée est de mettre l'accent sur les outils et les bonnes pratiques qui définissent les cadres organisationnels les plus adaptés à l'intervention des structures intercommunales en appui sur leur territoire à la gestion des situations d'urgence et de crise. Dans un premier temps, des intercommunalités présenteront les réponses internes apportées dans leurs domaines de compétences propres. Dans un deuxième temps, les intercommunalités ayant investi la problématique de la gestion de crise des risques majeurs apporteront leurs retours d'expérience sur le volet inter organisationnel et fonctionnel des systèmes mis en place.

De **l'alerte** à la **post catastrophe** en passant par la **gestion de crise lors de l'évènement**, cet appel à communication doit nous permettre d'identifier des bonnes pratiques, des outils de planification et d'intervention que vous, intercommunalités, avez initiés, éprouvés et/ou validés pour faire face sur vos territoires à des situations de crise relevant de vos compétences et de la gestion des risques majeurs.

Les journées techniques de l'IRMa ont pour objectif de favoriser la mise en réseau et le partage d'expérience.

En 2017, la première journée technique IRMa qui a réuni plus de 120 personnes en présentiel s'est tenue à Grenoble sur la thématique « *Entreprises et établissements recevant du public face aux risques et menaces : Comment garantir et généraliser la mise à l'abri des usagers et du personnel ?* » Vous pouvez visionner les interventions filmées sur le site internet à l'adresse : <http://www.irma-grenoble.com/02institut/formations-irma.php?id=4>


Votre contact IRMa : Benoît Sapet, 04 76 47 46 42
benoit.sapet@irma-grenoble.com


Nous invitons donc les territoires qui le souhaitent, à répondre à cet appel à communications avant **le 16 février 2018** en envoyant un résumé de votre intervention à l'IRMa à l'adresse suivante : irma@irma-grenoble.com et copie benoit.sapet@irma-grenoble.com en intitulant votre mail : **[2018_AppeL à communications_1_intercommunalités]**

Les communicants retenus nous fourniront un support de présentation pour la journée du 17 mai 2018 ainsi qu'un article associé (7 000 caractères espaces compris). Cet article fera l'objet d'une diffusion sur le site internet de l'IRMa www.irma-grenoble.com.

Ce résumé devra respecter le modèle disponible en ligne.

.....

Résumé		
<p>Le résumé doit être concis et présenter l'angle d'attaque du sujet, les résultats essentiels et la conclusion. Une demi page attendue (environ 1 500 mots).</p>		
MODELE A UTILISER		
<i>Nom / Coordonnées mail / Tél de l'orateur</i>		
<i>Entité de rattachement (nom de l'intercommunalité, autre organisme)</i>		
Titre du sujet		
<i>Mots clefs :</i>		
<i>Résumé :</i>		

Calendrier		
<ul style="list-style-type: none">- 13 décembre 2017 : Appel à communications- 16 février 2018 : Date limite d'envoi des résumés- 28 février 2018 : Date de sélection des résumés et notification aux orateurs- 18 avril 2018 : Date limite de soumission des supports de présentation + article pour relecture- 4 mai 2018 : Date limite de réception des supports et articles finaux- 17 mai 2018 : Intervention à la journée technique IRMa		

L'Institut des Risques Majeurs (IRMa), créé il y a 30 ans, est une association indépendante à but non lucratif (loi 1901) basée à Grenoble, qui a pour mission de développer tout particulièrement en Auvergne Rhône-Alpes mais aussi au niveau national des actions :

- d'assistance technique aux territoires afin de contribuer à l'élaboration et à la réalisation de projets innovants à dominante sociale favorisant l'intégration des risques naturels et technologiques dans les politiques locales de prévention ;
- de transfert, de promotion et de diffusion des outils techniques et managériaux développés auprès des acteurs du territoire ;
- de responsabilisation du grand public, des entreprises, des responsables et décideurs des autorités locales dans les domaines de la prévention des risques majeurs d'origine naturelle ou technologique.